



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

04/04/2024

Date d'affichage

05/04/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

18/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme PAILLIOT Sandrine

Procuration(s) :

Mme LAMBERT Pascale donne pouvoir à M. LEVENT Jean-Marc, Mme RAGUET Sandrine donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme LAMBERT Pascale, Mme RAGUET Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LECLERCQ Karine

2024 - 040 : AFFECTATION DES RÉSULTATS - COMMUNE 2023

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GILLAUX Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 387 527,41 €.
- Un déficit d'investissement de : 338 575,41 €.
- Un excédent des restes à réaliser de : 115 460,00 €.

Soit un besoin de financement de : 223 115,33 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/23 :	387 527,41 €uros
• Affectation de l'excédent reporté (compte 002)	164 412,08 €uros
• Affectation au compte 1068.	223 115,33 €uros
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	338 575,41 €uros

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à FROMELENNES

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

